



Assemblée générale

Distr. générale
28 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 103 de l'ordre du jour
**Traité d'interdiction complète
des essais nucléaires**

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Rapport du Secrétaire général

Additif

Rectificatif

Annexe

Dans la cellule Activités et contexte, pour la période du 3 au 28 mai, *substituer* au texte actuel :

Lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 tenue à New York, la République de Corée, en sa qualité de Vice-Présidente, a contribué activement à l'adoption du Document final de la Conférence (NPT/CONF.2010/50/Vol. I) qui comprend des mesures portant sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (mesures n^{os} 10 à 14). Dans la déclaration qu'elle a faite à la Conférence des Parties de 2010, la République de Corée a de nouveau souligné l'importance d'une entrée en vigueur rapide du Traité.

